

COUR DE CASSATION

Le premier président

Paris, le 20 mars 2017

à

Monsieur Bruno Pireyre
Président de chambre
Directeur du Service de documentation, des études et du rapport

Monsieur le Président,

A la suite de la remise par Monsieur le président Jean du rapport de la mission que je lui ai confiée le 19 septembre 2014, ses deux axes principaux ont fait consensus parmi les présidents de chambre. Il s'agit de l'introduction du filtrage des pourvois et du recours à la motivation enrichie des arrêts.

Aussi, vous serais-je obligé de bien vouloir animer deux commissions chargées de la mise en œuvre de ces orientations.


La première aura pour mission de déterminer le ou les modes de filtrage des pourvois les mieux adaptés à la mission régulatrice de la Cour de cassation, en examinant s'il y a lieu les implications de cette réflexion sur les autres voies de recours et le rôle de chacun des ordres de juridiction, et en proposant toutes réformes de textes qui vous paraîtront utiles.

La seconde aura pour mission de proposer des méthodes d'harmonisation des motivations enrichies dans les cas à définir où il conviendrait de retenir cette technique.

Il vous reviendra de composer ces deux commissions en ayant recours, de manière permanente ou occasionnelle, aux représentants de tous les acteurs concernés par leurs travaux, au sein comme en dehors de la Cour.

Je vous serais obligé de bien vouloir me remettre les conclusions des travaux de ces commissions pour le 30 juin 2018. S'il y a lieu, vous établirez un rapport d'étape que vous voudrez bien me présenter, dans ce cas, avant le 31 décembre 2017.

En vous remerciant d'avoir bien voulu accepter ces missions essentielles à l'évolution de la Cour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.


Bertrand Louvel



F:\Dossiers PP\Mission PP\Lettre de mission groupe de travail\2017-03-01
Bruno Pireyre - V1- SH.docx